## LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

### DANS CE NUMÉRO :

Editorial	1
Chemins	1
Randonnées	2
L'eau	2
Bureau	2
Le Colombel	3 et 4
Dossiers en cours	4

#### **Sommaire:**

- Les chemins de terre sont un héritage. Leur réseau contribue à la structure des paysages du bocage. Le plan départemental des itinéraires de randonnées est un moyen de les protéger.
- L'eau: un bien commun fondamental constamment agressé par toutes sortes de polluants. Des pratiques de bon sens peuvent en améliorer la qualité.
- Chaque cours d'eau a une histoire de domestication. L'industrie hydraulique, seule force motrice pendant des siècles, a laissé quelques témoins de cet utilisation. Faut-il lisser le fleuve jusqu'à lui faire perdre toute mémoire?

### EDITORIAL:

Le patrimoine avait besoin d'une voix : en voici une forme d'expression non exclusive proposée par l'association.

L'idée a fait son chemin depuis l'assemblée générale. Nous allons essayer de vous offrir un instrument pertinent, agréable, et informatif.

L'association travaille à la mise en valeur patrimoniale et propose aux collectivités locales et particuliers des solutions pour y contribuer.

Est-ce nécessaire?



Le-Chefresne : un exemple de coopération commune- association

Chaque génération a apporté sa contribution dans l'enrichissement de l'héritage : serions-nous les seuls à ne pas le faire?

Jacky Brionne



### CHEMINS DE RANDONNÉE: UN HÉRITAGE

Patrimoine naturel? Nos chemins de terre sont le conservatoire de la faune, de la flore et très souvent, de notre histoire. Ceux-ci sont les principaux atouts du développement du tourisme vert de notre région, en constante progression ces dernières années.

Hélas, si de nombreux efforts sont réalisés pour les préserver, trop souvent encore, ils sont dévastés par des engins motorisés, Page 2 Année 1, n° 1

L'association propose chaque 4ème dimanche matin du mois une randonnée mensuelle, pédestre, équestre et vététiste, dans l'une des communes des 3 cantons de Gavray, Percy et Villedieu-les-Poêles. Départ à 9 heures. Participation: 2€ Programme sur les sites internet du Chefresne et de Manche tourisme.

supprimés par des remembrements aveugles ou vendus par des municipalités. Que transmettre?

L'intérêt collectif doit prévaloir aux intérêts privés, la préservation du milieu naturel aux plaisirs égoïstes de certains.

Rappel: la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 interdit la circulation de tout engin à moteur (sauf raisons professionnelles) dans les espaces naturels.



Voici 2 exemples parmi d'autres :

le circuit de randonnée du canton de Gavray n°6 dit "autour de l'Airou" se termine au Mesnil-Rogues par le panneau passage privé.

Les chemins de terre sont le conservatoire de la faune, de la flore et de notre histoire.





Le site communautaire du Mont Robin est devenu un terrain de jeu des 4x4 et quads.

Jean-Claude Bossard

Photos:

1\_chemin du Mesnil-Rogues

2\_Le Mont-Robin à Percy

# L'EAU: UN BIEN COMMUN N'APPARTENANT A PERSONNE

L'eau, bien commun n'appartenant à personne, est-ce un patrimoine?

Dans la mesure où celle-ci doit être léguée aux générations futures dans un état de préservation optimale, notre devoir est bel et bien de la transmettre en

tant que bien patrimonial.

L'objectif de la collectivité à compétence unique que représente le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne est de protéger cette ressource, faune et flore incluses. Concrètement ses actions ont pour but d'éviter aux bétails de divaguer dans les cours d'eau en les dégradants, d'étager les classes d'âges végétatifs des berges, d'enlever les obstacles gênants l'écoulement de l'eau et de remettre en état les rives. Tout ceci afin de resti-

tuer une eau de qualité à la consommation humaine et animale, de garantir leur sécurité autant qu'il est possible et de préserver l'unité paysagère du bassin versant de la Sienne.

Il n'est pas question de faire le procès de qui que ce soit mais le SIAES constate, études à l'appui, un abandon important de l'entretien et du respect sanitaire des cours d'eau. L'évolution

des modes de productions agricoles et l'extension des besoins urbains ont un impact quasi immédiat sur l'état de nos cours d'eau. Chacun en conscience doit évoluer et permettre ce legs à nos enfants. Plus que quiconque propriétaires et exploitants des rives sont sollicités pour cet effort. Cependant la réponse envisagée par les collectivités de la vallée de la Sienne donc par chaque concitoyen, par l'intermédiaire des compétences

« entretien » et

« aménagement » transférées au SIAES, permet d'assurer l'aide à chaque bordier de cours d'eau.

Le conseil régional, le conseil général et l'agence de l'eau sont les partenaires de cette immense entre-prise. La cellule technique composée de deux agents dont le siège social est à Gavray place du docteur Beck (02 33 61 12 79) propose ou va présenter des actions en concertation avec chaque riverain.

Il est du devoir de chacun de s'interroger sur ses pratiques. directement reliées aux usages de ce patrimoine.

Stéphane Villaespesa



Croix de fonte sur dé, produite par Alfred Corneau de Charleville, de l'abbé Gombert au cimetière de Sourdeval-les-Bois: un patrimoine en fonte à conserver.

Photographies:

1\_La Sienne à l'Orbehaye2 La Sienne à La-Bloutière

Il est du devoir de chacun de s'interroger sur ses pratiques directement reliées aux usages de ce patrimoine.





# LES MOULINS ET L'ÎLE DU COLOMBEL A LA BLOUTIERE

Le prieuré Saint-Thomas, occupé par les religieux de l'ordre de Saint Augustin depuis le XIIe siècle, avait en 1730 parmi l'ensemble de ses revenus : 4 moulins à bled aux paroisses de La-Bloutière, Saultchevreuil, La-Colombe, loués 500 Livres. L'île du Colombel, adossée à l'ancienne clôture du prieuré saint Thomas, appartenait encore tout récemment à monsieur et madame René Lefranc, anciens commerçants de Villedieu-les-Poêles. L'A. P. P. M. A. (société de pêche de la Sienne) vient d'en faire l'acquisition.

L'avenir de cet îlot, chargé d'histoire, est menacé.

Elle constitue un ensemble du plus grand de la Sienne où le fleuve à travers les intérêt dans cette vallée à travers les démolitions qui sont entreprises depuis quelques années, perd traces et vestiges du passé de son exploitation hydraulique.



Patrimoine funéraire sélectionné, en ligne sur le site « objetart.cg50.fr »

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE EN VAL DE SIENNE

# Hébergement internet: lechefresne.fr

#### Les dossiers en cours:

- Les temples Protestants du Chefresne: acquis par la municipalité, les travaux de cristallisation des ruines sont terminés.
- Le circuit véloroute « entre Sienne et Soulles » dont le dossier de valorisation du patrimoine vernaculaire sur la boucle en cours d'étude
- Les lavoirs de Villedieules-Poêles : un projet de restauration du patrimoine urbain privé.
- Les monographies sur de Colombel ; les 4 les églises des cantons de moulins à blé et le petit Gavray, Percy, Villedieu, Bréhal.
- L'étude d'un réseau de prè et une petite porcohérent d'itinéraires de randonnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs touristiques.
- La toute récente ouverture du chemin rural n° 30 de Montabot permettant de concrétiser la boucle des chemins d'histoire Protestante dans le canton de Percy.
- Un projet de conservatoire du patrimoine funéraire.
- Les inventaires des cimetières et des chapelles.

La Sienne deviendra t'elle un fleuve sans mémoire?

Histoire de la propriété :

Une 1ère vente d'un moulin à blé à 3 tournants, au Colombel, eut lieu le 12 juillet 1791 à Antoine Lemoine, meunier. La vente comprenait les poids et ustensiles attachés, les prises, pierrées, essiaux et bieus (biefs) en dépendant ainsi que le terrain d'appui.

La succession des biens de Jean Haupais ira au profit de ses 3 enfants : Jean-Pierre, Marie-Anne et Guillaume dont le partage fut décidé le 23 janvier 1812.

Le 1er lot sera composé d'un corps de moulin à 2 tournants, nommés les moulins de Colombel avec les poids, mesures, ustensiles, les prises, la pierrée, essiaux et bieux, le terrains d'appui, 3 petits jardins légumiers avec une boulangerie et une petite étable.

Le 2<sup>ème</sup> lot comprend 2 pièces en portions de terre, le pré d'entre les 2 rivières et le pré de l'hermitage joignant la rivière Sienne.

Une seconde vente d'un moulin à 3 tournants eut lieu le 26 décembre

1816 par Guillaume Haupais, propriétaire et meunier, au sieur Antoine Lemoine.

Louis Baudry achètera ensuite le 15 IXbre 1826 le moulin à Antoine Lemoine.

Louis Baudry, docteur en médecine à Villedieu-les-Poêles, inventeur d'un procédé de façonnage de casseroles, sera propriétaire d'une usine qu'il fera construire sur le site. Les biens du docteur Baudry seront ensuite cédés à Firmin Louis Thierry, entrepreneur de serrurerie demeurant à Paris au 31 de la rue d'Angoulême, le 23 mai 1834.

Cette vente comprendra:
I'usine de l'abbaye ou
de Colombel ; les 4
moulins à blé et le petit
légumier qui en dépendent; une petite portion
de pré et une petite portion de jardin à plant,
joignant au bieu des
dits moulins:

l'atelier pour la fabrication de casseroles en cuivre, suivant un procédé dont monsieur Baudry a obtenu le brevet d'invention, tous les outils et les matériaux nécessaires à la fabrication existant dans ladite usine;

ledit brevet d'invention; tous les outils et les matériaux nécessaires à la fabrication existant dans ladite usine, et généralement tout « ce qui est attaché » aux dits moulins et usine. (à suivre)



Vestiges de la cage de la roue hydraulique



La pêcherie

Crédit photos: Jacky Brionne

Dépôt légal archives départementales de la Manche, rue du maréchal Juin, Saint-Lô